



17 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle, portant sur le budget, dûment convoquée par la secrétaire-trésorière et tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le dix-sept décembre deux mille dix-huit (17 décembre 2018) à dix-neuf heures trente (19 h 30), heure à laquelle étaient présents et formant quorum :

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 10 décembre 2018.

3. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

4. **RÉS. 286.12.2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET
17 DÉCEMBRE 2018
À 19 H 30**

1. **Prière / Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Allocution du maire**
6. **Période de questions et réponses**
7. **Prévisions budgétaires**
 - 7.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;
 - 7.2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021;



8. Période de questions et réponses
9. Levée de la séance extraordinaire

Adoptée

5. ALLOCUTION DU MAIRE

Le maire fait la lecture de son allocution en rapport avec les prévisions budgétaires 2019 :

Les principaux dossiers à venir en 2019 se résument ainsi :

- **Remplacement ou mise à niveau des infrastructures municipales** : Le garage municipal et le pavillon des loisirs devront faire l'objet d'une rénovation majeure ou de leur remplacement. Une politique de gestion des actifs devra être mise en place afin d'évaluer les différentes infrastructures de la Municipalité.
- **Développement économique** : Le conseil a mis sur pied au cours de l'année 2018, un comité de développement économique qui se penche sur divers moyens pour favoriser le développement de la Municipalité. Un budget annuel est également prévu pour concrétiser leurs recommandations.
- **Culture, loisirs et tourisme** : Tout un éventail de loisirs sera offert à la population labelloise, principalement au parc du Centenaire, au dôme et au centre communautaire. Les services, toujours grandissants, offerts par le camp de jour seront bonifiés encore en 2019 en fonction de la demande.
- **Famille** : La mise à jour de la politique familiale de la Municipalité et de son plan d'action sera une des priorités de la Municipalité pour l'année 2019.

BUDGET 2019

Le taux de la taxe foncière générale passera de 0,7043 \$ à 0,7184 \$ du 100 \$ d'évaluation pour le secteur résidentiel. Les taux des taxes pour le service d'aqueduc auront des variations entre -3 % à 11 % et ceux pour le service d'égout augmenteront de 2 à 3 % selon les catégories. La taxe sur les matières résiduelles demeurera à 159 \$ et celle sur l'environnement à 23 \$. La taxe du service de la dette diminuera de 0,0240 \$ à 0,0224 \$ et la taxe pour la Sûreté du Québec sera majorée de 0,0774 \$ à 0,0808 \$. Ainsi, de façon globale, le compte de taxes augmentera légèrement pour la plupart des propriétés.

Ce budget comprend la réalisation de certains projets, dont divers supports financiers aux organismes communautaires, qui contribuent à faire de Labelle un milieu de vie agréable aux activités diversifiées.

Sans entrer dans le détail, soulignons les principaux projets spéciaux ou modifications apportées au budget des différents services :

Administration

Les modifications nécessaires à la diffusion du nouveau logo de la Municipalité continueront cette année. Ainsi, les divers bâtiments municipaux se verront parés de nouvelles enseignes et numéros civiques arborant notre nouvelle image.

Les efforts réalisés par la Municipalité au maintien de la Clinique médicale à Labelle sont reconduits et une aide sera encore accordée à la Chambre de commerce de Labelle afin de lui donner la possibilité de réaliser divers projets.



Sécurité publique et protection incendie

Le budget de fonctionnement de la protection incendie en 2019, permettra de poursuivre les activités du service en conformité avec le schéma de couverture de risques, et pour lesquelles nous continuons toujours à recevoir d'excellents commentaires de nos citoyens.

Le Service s'équipera du matériel nécessaire pour effectuer le sauvetage d'urgence en milieu isolé ainsi que d'une caméra thermique.

Travaux publics

De façon récurrente, ce budget prévoit des sommes pour l'amélioration des fossés, l'émondage et le rechargement de chemins ainsi que le remplacement de ponceaux.

Des investissements seront réalisés, entre autres, le remplacement de la niveleuse et d'un camion cube, le débroussaillage des chemins, la peinture de certains équipements, la construction d'un nouveau garage (aide financière demandée) et possiblement le remplacement du pavillon des loisirs. Des travaux de lignage de rue et de scellement de fissure sont également prévus.

La Municipalité, ayant acquis le terrain adjacent au garage municipal et mis la réserve de sable à l'abri des regards, continuera l'aménagement de ce terrain

Un nouveau système informatique ainsi que plusieurs pièces devront également être acquis pour l'usine d'eau potable et les murs de soutènement autour des étangs aérés devront faire l'objet de réparations importantes.

Aménagement et urbanisme

Des modifications à la réglementation d'urbanisme seront réalisées cette année. Des sommes ont également été mises de côté pour une refonte de la réglementation, mais celle-ci devra attendre l'adoption d'un nouveau schéma d'aménagement par la MRC.

Des sommes ont également été prévues pour régulariser certains dossiers et possiblement pour procéder à la fermeture de chemins sans utilité pour la Municipalité.

Environnement

En 2019, nous continuons dans le même sens qu'entrepris depuis une dizaine d'années, soit l'application des règlements sur la protection des rives et la surveillance des installations septiques. Le règlement obligeant le remplacement des puisards et celui autorisant une aide financière à cet effet ayant été reconduit jusqu'au 9 septembre 2019, une attention sera portée sur le respect de ceux-ci.

Culture, loisirs et tourisme

L'entente avec la SÉPAQ afin que les citoyens de Labelle puissent bénéficier de la plage du secteur La Cachée et un accès au parc sans frais, ayant connu une grande popularité, devra également être reconduite. Les sommes investies jusqu'à présent par la Municipalité serviront à améliorer le chemin d'accès au parc.

Le toit de la gare devra également être refait cette année et une piste multifonctionnelle sera aménagée à la condition que l'aide financière à cet effet nous soit accordée.

Les installations du dôme ainsi que celles du centre communautaire seront bonifiées encore cette année par l'ajout de matériel.



Bibliothèque

Le budget 2019 servira à assurer le maintien du développement de notre collection de livres pour la garder aux normes. Des sommes ont également été prévues pour la tenue d'un salon du livre, pour l'achat d'un ordinateur et de jeux de société ainsi que pour certains projets liés à la persévérance scolaire.

Contrôle biologique des insectes piqueurs

Suite à la consultation effectuée auprès des contribuables de la Municipalité, où 57% de ceux-ci se sont prononcés en faveur du contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Labelle, le conseil a l'intention d'aller de l'avant avec ce projet et d'adopter, dès que les résultats des consultations et les orientations des autres municipalités faisant partie de l'appel d'offres seront connus (donc le prix final), la résolution accordant le contrat et le règlement modifiant la taxation à cet effet.

IMPACTS SUR LE COMPTE DE TAXES

Un nouveau rôle d'évaluation est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et celui-ci ne comportait, en moyenne, aucune augmentation de valeur. Toutefois, cela n'empêche pas que la valeur de certaines propriétés ait pu augmenter ou diminuer.

Malgré un contrôle serré des dépenses du budget 2019, le conseil a dû se résoudre à augmenter légèrement le taux de la taxe foncière. L'impact sur le compte de taxes sera modeste pour les propriétés desservies et encore plus pour les propriétés non desservies.

À titre d'exemple, le compte de taxes estimé d'une résidence dont la valeur n'a pas fluctué :

Valeur de	Compte 2018	Compte 2019*	Différence	% de dim. ou augm.
180 000 \$ avec tous les services	2 032.16 \$	2 088.70 \$	56.54 \$	2.71 %
180 000 \$ non desservie	1 637.84 \$	1 666.28 \$	28.44 \$	1.71 %
325 000 \$ avec tous les services	3 210.73 \$	3 290.17 \$	79.44 \$	2.41 %
325 000 \$ non desservie	2 810.61 \$	2 861.95 \$	51.34 \$	1.79 %

* Montant auquel devra être ajouté le contrôle biologique des insectes piqueurs, le cas échéant.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2019. Chacun des projets sera analysé par le conseil et réalisé conformément aux lois ainsi qu'aux règlements et politiques de la Municipalité.

Le maire, Robert Bergeron

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

7.1 RÉS. 287.12.2018 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
 APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 résumées comme suit :



ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
	Budget 2018	Budget 2019	Variation
Revenus			
Taxes	4 425 839 \$	4 595 801 \$	169 962 \$
Tenant lieu	121 608 \$	121 870 \$	262 \$
Transfert	192 487 \$	200 458 \$	7 971 \$
Services rendus	193 798 \$	212 382 \$	18 584 \$
Imposition droits, amendes et pénalité, intérêts	286 509 \$	278 489 \$	(8 020) \$
Autres	111 000 \$	91 000 \$	(20 000) \$
Total des revenus	5 331 241 \$	5 500 000 \$	168 759 \$
Charges			
Administration	842 405 \$	848 320 \$	5 915 \$
Sécurité publique	575 597 \$	600 042 \$	24 445 \$
Transport	1 377 125 \$	1 407 823 \$	30 698 \$
Hygiène du milieu	752 755 \$	726 145 \$	(26 610) \$
Santé et bien-être	16 000 \$	18 000 \$	2 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	268 301 \$	282 999 \$	14 698 \$
Loisirs et culture	884 868 \$	923 188 \$	38 320 \$
Financement	126 479 \$	114 984 \$	(11 495) \$
Total des charges	4 843 530 \$	4 921 501 \$	77 971 \$
Conciliation à des fins budgétaires			
Affectation de fonds	119 089 \$	204 829 \$	85 740 \$
Remboursement dette à long terme	368 622 \$	373 670 \$	5 048 \$
Autres éléments de conciliation			
Total des éléments de conciliation	487 711 \$	578 499 \$	90 788 \$
Excédent à des fins budgétaire	0	0	0

Adoptée

7.2

RÉS. 288.12.2018 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
 APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 se résumant comme suit:

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS					Mode de financement
Service	Description	2019	2020	2021	
Administration					
	Parc des Cheminots		21 700 \$		Excédent non affecté
Incendie					
	Équip. sauvetage en milieu isolé	22 415 \$			Excédent non affecté
Transport					
	Garage municipal	2 500 000 \$			Emprunt
	Remplacement d'un cube	47 244 \$			Réserve flotte de véhicules
	Remplacement de la niveleuse	492 391 \$			Emprunt*
Loisirs et culture					
	Rénovation du Pavillon des Loisirs		500 000 \$		Emprunt
	Total	3 062 050 \$	521 700 \$		

*Remboursé par la réserve pour la flotte de véhicules.



Adoptée

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

9. RÉS. 289.12.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 49.

Adoptée

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/ directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Robert Bergeron
Maire